

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 551G Revalorisation du tarif des actes de vaccinations effectués par le Service des Vaccinations - 15/17, rue Charles Bertheau (13e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande d'approuver la revalorisation des tarifs des actes de vaccinations pratiqués par le Service des Vaccinations - 15/17, rue Charles Bertheau (13e) ;

Vu les délibérations 1995 GM 318, du 18 septembre 1995, 1997 ASES 122G, du 17 novembre 1997, 2002 ASES 64 G, du 23 septembre 2002 et 2007-44G, du 13 novembre 2007, constituant une régie de recettes pour ce centre de vaccinations et fixant le tarif des actes effectués ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : A compter du 1er novembre 2011, le tarif des actes vaccinaux pratiquée au centre de vaccinations - 15/17, rue Charles Bertheau (13e), est revalorisé et s'établit de la façon suivante :

Vaccins	Prix
Fièvre jaune	30 euros
Méningite A+C	28 euros
Méningite A, C, Y, W135	44 euros
Méningite A, C, Y, W135 conjugué	64 euros
Typhoïde	19 euros
Hépatite A adulte	24 euros
Hépatite A enfant	24 euros
Rage	34 euros
Encéphalite à Tiques	48 euros
Encéphalite japonaise	110 euros
Typhoïde + Hépatite A	42 euros
Consultation médicale « conseils et vaccinations pour voyageurs »	23 euros

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur le chapitre 75, la rubrique 421 - nature 7588 du budget de fonctionnement du Département de Paris.